



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**



TGIRT

BAS-SAINT-LAURENT
TABLE DE GESTION INTÉGRÉE
DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Rapport annuel 2023-2024

Activités des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Bas-Saint-Laurent

Rédigé par :

Tony Franceschini, ing. f., PhD
Agent de recherche et de développement aux ressources naturelles

Et

Océane Perillous, M.Sc Biol.
Agente de développement aux ressources naturelles

Septembre 2024

Table des matières

1. MISE EN CONTEXTE GÉNÉRALE	5
2. PORTRAIT DES PARTICIPANT·ES AUX TLGIRT	6
2.1. COMPOSITION DES TLGIRT DU BAS-SAINT-LAURENT AU 1 ^{ER} AVRIL 2023.....	6
2.2. COMPOSITION DES TLGIRT DU BAS-SAINT-LAURENT AU 31 MARS 2024	9
3. RENCONTRES DES TLGIRT	10
3.1. MODALITÉS DE RENCONTRE	10
3.2. RENCONTRES DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71	11
3.3. RENCONTRES DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72	12
3.4. RENCONTRE RÉGIONALE DES TLGIRT DU BAS-SAINT-LAURENT.....	13
4. ACTIVITÉS DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71	13
4.1. SUJETS ABORDÉS	13
4.2. FICHES ENJEU-SOLUTION.....	14
4.3. MESURES D'HARMONISATION DES USAGES.....	15
4.4. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	15
5. ACTIVITÉS DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72	15
5.1. SUJETS ABORDÉS	15
5.2. FICHES ENJEU-SOLUTION.....	16
5.3. MESURES D'HARMONISATION DES USAGES.....	17
5.4. VISITE TERRAIN	22
6. LES COMITÉS DE TRAVAIL ISSUS DES TRAVAUX DES TLGIRT	23
6.1. COMITÉ SUR LES COMPARTIMENTS D'ORGANISATION SPATIALE (COS).....	23
6.2. COMITÉ SUR LA RESTAURATION DE L'HABITAT DU CARIBOU DE LA GASPÉSIE.....	23
6.3. COMITÉ SUR L'ACCÈS AU TERRITOIRE PUBLIC	24
6.4. COMITÉ SUR L'APPROVISIONNEMENT DE L'INDUSTRIE DU FEUILLU DUR	25
6.5. COMITÉ SUR LA QUALITÉ DU MILIEU AQUATIQUE	26
7. LES PROJETS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES MEMBRES DES TLGIRT	27
7.1. ÉVALUATION DES COMPOSANTS D'HABITAT DANS LES RAVAGES DE CERFS DE VIRGINIE DU BAS-SAINT-LAURENT	27
7.2. PROJET D'IDENTIFICATION DE REFUGES THERMIQUES AU BAS-SAINT-LAURENT.....	27
7.3. RÉGÉNÉRATION NATURELLE DANS DES COUPES PARTIELLES ET COUPES DE RÉGÉNÉRATION APRÈS SCARIFIAGE PAR DÉCAPAGE PAR PLACEAUX	28
7.4. PROJETS D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES À VENIR	29
8. AMÉLIORATION CONTINUE DU FONCTIONNEMENT DES TLGIRT.....	29
8.1. STIMULATION DE LA PARTICIPATION DES MEMBRES AUX RENCONTRES DES TLGIRT.....	29
8.2. SATISFACTION DES RENCONTRES DES TLGIRT	30
9. CONSULTATIONS PUBLIQUES	30
9.1. CONSULTATION PUBLIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL.....	31
9.2. CONSULTATION PUBLIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL DE RÉCUPÉRATION DES BOIS AFFECTÉS PAR LE CHABLIS (PAS-CHABLIS)	31

10. ANNEXES	32
ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DU PROJET « ÉVALUATION DES COMPOSANTS D'HABITAT DANS LES RAVAGES DE CERF DE VIRGINIE DU BAS-SAINT-LAURENT »	32
ANNEXE 2 : RÉSUMÉ DU PROJET « IDENTIFICATION DE REFUGES THERMIQUES ».....	33

Liste des figures

FIGURE 1 - RÉPARTITION DES SUJETS TRAITÉS AUX RENCONTRES DES TLGIRT DE L'UA 011-71 EN 2021-2022	19
FIGURE 2 - RÉPARTITION DES SUJETS TRAITÉS AUX RENCONTRES DES TLGIRT DE L'UA 012-72 EN 2021-2022	21

Listes des tableaux

TABLEAU 1 - COMPOSITION DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71 AU 1 ER AVRIL 2023	7
TABLEAU 2 - COMPOSITION DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72 AU 1 ER AVRIL 2023	8
TABLEAU 3 - COMPOSITION DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71 AU 31 MARS 2024	9
TABLEAU 4 - COMPOSITION DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72 AU 31 MARS 2024	10
TABLEAU 5 - DATES DES RENCONTRES ET PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71 POUR L'ANNÉE 2023-2024	11
TABLEAU 6 - PARTICIPATION EN POURCENTAGE (%) DES MEMBRES DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71 AUX RENCONTRES DE L'ANNÉE 2023-2024, PAR SECTEUR.	12
TABLEAU 7 - DATES DES RENCONTRES ET PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72 POUR L'ANNÉE 2023-2024	12
TABLEAU 8 - PARTICIPATION EN POURCENTAGE (%) DES MEMBRES DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72 AUX RENCONTRES DE L'ANNÉE 2023-2024, PAR SECTEUR.	13
TABLEAU 9 : MESURES D'HARMONISATION DES USAGES RETENUES DANS L'UA 012-72 POUR LA PREMIÈRE VERSION DU PAFIO 2023-2028	17
TABLEAU 10 : MESURES D'HARMONISATION DES USAGES RETENUES DANS L'UA 012-72 À LA SUITE DES VERSIONS PRÉCÉDENTES DU PAFIO 2018-2023.	18
TABLEAU 11 : MESURES D'HARMONISATION DES USAGES RETENUES DANS L'UA 012-72 À LA SUITE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL DE RÉCUPÉRATION DES BOIS AFFECTÉS PAR LE CHABLIS 2023-2024.	19
TABLEAU 12 : COMPOSITION DU COMITÉ SUR LES COMPARTIMENTS D'ORGANISATION SPATIALE.	23
TABLEAU 13 : COMPOSITION DU COMITÉ SUR LA RESTAURATION DE L'HABITAT DU CARIBOU.	24
TABLEAU 14 : COMPOSITION DU COMITÉ SUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE FORESTIÈRE.....	25
TABLEAU 15 : COMPOSITION DU COMITÉ SUR L'APPROVISIONNEMENT DE L'INDUSTRIE DU FEUILLU DUR.....	26
TABLEAU 16 : COMPOSITION DU COMITÉ SUR LA QUALITÉ DU MILIEU AQUATIQUE.....	26
TABLEAU 17 : MOYENNES DE SATISFACTION DES RENCONTRES DE 2023-2024 DANS LES TLGIRT DES UA 011-71 ET 012-72 (1 = TRÈS SATISFAIT, 2 = SATISFAIT, 3 = INSATISFAIT, 4 = TRÈS INSATISFAIT)	30

Liste des acronymes

BGA : BÉNÉFICIAIRE DE GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT
BSL : BAS-SAINT-LAURENT
CGCBSL : CORPORATION DE GESTION DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE DES TERRITOIRES PUBLICS DU
BAS-SAINT-LAURENT
CIMOTFF : COMITÉ SUR L'IMPACT DES MODALITÉS OPÉRATIONNELLES DES TRAITEMENTS EN FORÊT FEUILLUE
COS : COMPARTIMENT D'ORGANISATION SPATIALE
CPRS : COUPE AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION ET DES SOLS
CR : COUPE DE RÉGÉNÉRATION
CRD : COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT
CRS : COUPE AVEC RÉSERVE DE SEMENCIERS
FSC : FOREST STEWARDSHIP COUNCIL
INRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
LADTF : LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER
MELCCFP :MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA
FAUNE ET DES PARCS
MQH : MODÈLE DE QUALITÉ DE L'HABITAT
MRNF : MINISTÈRES DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS
MHU : MESURE D'HARMONISATION DES USAGES
MRC : MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ
OBV : ORGANISME DE BASSINS-VERSANTS
PADF : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS
PAFIO : PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL
PAFIT : PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE
PAS-TBE : PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL DE LUTTE CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE
SÉPAQ : SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
SIP : SECTEUR D'INTERVENTION POTENTIEL
TLGIRT : TABLE LOCALE DE GESTION DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE
UA : UNITÉ D'AMÉNAGEMENT
VOIC : VALEUR – OBJECTIF – INDICATEUR – CIBLE
ZEC : ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE

1. Mise en contexte générale

Ce rapport présente le bilan des activités réalisées par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Bas-Saint-Laurent entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Il inclut les activités de la TLGIRT de l'unité d'aménagement (UA) 012-72, de la TLGIRT de l'UA 011-71, de la table régionale (regroupement des deux TLGIRT) ainsi que des comités de travail issus des travaux de ces TLGIRT.

Il est important de rappeler que les TLGIRT ont été mises en place afin d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier ayant lieu en forêt publique. Les TLGIRT sont également responsables de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts en plus de convenir de mesures d'harmonisation des usages. Par conséquent, les TLGIRT sont le lieu privilégié pour soulever les intérêts et les préoccupations de tous les types d'utilisation de la forêt publique en lien avec la planification forestière.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) est responsable de cette planification forestière. Les TLGIRT sont consultées et formulent des recommandations au MRNF. Le MRNF a ensuite l'obligation de rendre compte aux membres des TLGIRT. En effet, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) prévoit que le MRNF a le mandat d'élaborer un plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et un plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) pour chacune des unités d'aménagement, et ce en collaboration avec les TLGIRT.

La région compte deux TLGIRT qui forment un lieu d'information et d'échanges menant à la prise de décision. La prise de décision doit toujours avoir lieu en table locale et non en table régionale. La table régionale regroupe les membres de ces deux TLGIRT lors d'une rencontre annuelle et vise à informer les membres sur des sujets communs à l'ensemble du territoire bas-laurentien. Quant aux tables locales (TLGIRT), les rencontres sont plus fréquentes et le nombre varie en fonction des besoins. Les organismes participant aux travaux des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent se sont dotés d'un cadre de référence et d'une procédure d'harmonisation opérationnelle.

Les activités des TLGIRT sont financées par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du MRNF. Depuis 2015, ce programme est délégué aux municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région. Les MRC du Bas-Saint-Laurent ont convenu de confier au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent la coordination et la mise en œuvre des TLGIRT de la région. Le CRD est un organisme de concertation et de développement régional qui agit à titre de gestionnaire de projets collectifs convenus avec les MRC du Bas-Saint-Laurent. La MRC de la Matanie a été désignée déléguée du PADF par l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent.

Dans le cadre de son mandat avec les TLGIRT, le CRD est responsable de la coordination des TLGIRT. À cet effet, le CRD prépare les rencontres, les anime avec

neutralité, fait les suivis requis (comptes-rendus, diffusion de l'information, comités de travail, etc.) et réalise les rapports de consultation publique. De plus, une partie importante du travail consiste en l'acquisition de connaissances en fonction des besoins soulevés par les membres des TLGIRT. Des projets d'acquisition de connaissances sont donc élaborés et du financement est recherché par l'équipe du CRD.

Le CRD vise à ce que l'ensemble des organisations concernées par l'aménagement forestier en territoire public participe, sur une base volontaire, aux travaux des TLGIRT. Le CRD tient à jour un site internet (<https://tgirt.crdbsl.org/>) qui sert au transfert d'informations pertinentes pour assurer le bon déroulement des travaux des TLGIRT.

2. Portrait des organismes participants aux TLGIRT

Il est important de noter que plusieurs organismes membres mentionnés dans le rapport annuel ne participent pas activement aux travaux des TLGIRT. Toutefois, ils continuent d'être informés par courriel quant aux rencontres et décisions prises dans le cadre des TLGIRT.

2.1. Composition des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent au 1^{er} avril 2023

Au 1^{er} avril 2023, on comptait 29 organismes participants à la TLGIRT de l'UA 011-71 (Tableau 1) et 39 organismes participants à la TLGIRT de l'UA 012-72 (Tableau 2).

Tableau 1 - Composition de la TLGIRT de l'UA 011-71 au 1^{er} avril 2023

Secteurs	Organismes
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Biopterre
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Productrices et producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bégin & Bégin inc.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Cascades Emballage carton-caisse Cabano
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Groupe Lebel inc.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Groupe NBG inc.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	La Corporation internationale Masonite
Communauté autochtone	Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier du Témiscouata (avec récolte)
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier Grand-Portage
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Environnement et eau	Organisme de bassin-versant du fleuve Saint-Jean
Environnement et eau	Organisme de bassins-versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup
Faune	Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent
Faune	Club de chasse et de pêche Appalaches
Faune	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent
Faune	Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Faune	La Baronnie de Kamouraska
Faune	Réserve faunique Duchénier - Terfa
Faune	ZEC Chapais
Faune	ZEC Owen
MRC et communautés	MRC de Kamouraska
MRC et communautés	MRC de Rivière-du-Loup
MRC et communautés	MRC du Témiscouata
MRC et communautés	MRC des Basques
Récréation et villégiature	Bombardier produits récréatifs
Récréation et villégiature	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Récréation et villégiature	Fédération québécoise des Clubs Quads
Récréation et villégiature	Regroupement des locataires des terres publiques

Tableau 2 - Composition de la TLGIRT de l'UA 012-72 au 1^{er} avril 2023

Secteurs	Organismes
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Biopterre
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Productrices et producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bois d'œuvre Cedrico
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Coopérative forestière de la Matapédia
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Groupe Lebel inc.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Lulumco inc.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Multi-Cèdre Itée.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Uniboard Canada
Communauté autochtone	Première Nation Listuguj
Communauté autochtone	Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk
Entreprise en travaux forestiers	Cégep de Rimouski - FER Macpès
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier Mitis Neigette inc.
Entreprise en travaux forestiers	Société d'exploitation des ressources des Monts
Entreprise en travaux forestiers	Société d'exploitation des ressources de la Vallée
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Environnement et eau	Organisme de bassin-versant Matapédia-Restigouche
Environnement et eau	Organisme des bassins-versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent
Faune	Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent
Faune	Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia
Faune	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent
Faune	Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Faune	Pourvoirie Le Chasseur
Faune	Réserve faunique de Matane
Faune	Réserve faunique de Rimouski
Faune	Réserve faunique Duchénier - Terfa
Faune	ZEC Bas-Saint-Laurent
Faune	ZEC Cap-Chat
Faune	ZEC Casault
Faune	ZEC Rivière Matane
Faune	ZEC Rivière Rimouski
MRC et communautés	MRC d'Avignon
MRC et communautés	MRC de La Matanie
MRC et communautés	MRC de La Matapédia
MRC et communautés	MRC de La Mitis
MRC et communautés	MRC Rimouski-Neigette
Récréation et villégiature	Fédération des clubs motoneigistes du Québec
Récréation et villégiature	Fédération québécoise des Clubs Quads
Récréation et villégiature	Parc national de la Gaspésie
Récréation et villégiature	Regroupement des locataires des terres publiques

2.2. Composition des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent au 31 mars 2024

Au 31 mars 2024, 29 organismes participaient à la TLGIRT de l'UA 011-71 (Tableau 3) et 40 à la TLGIRT de l'UA 012-72 (Tableau 4). En plus des changements de personnes représentantes et substituts, il est important de noter qu'une nouvelle organisation s'est jointe aux rencontres des deux TLGIRT en juin 2023, soit le *Sentier international des Appalaches*.

Les personnes représentantes des nouveaux organismes membres des TLGIRT sont invitées à une rencontre formatrice sur le fonctionnement des TLGIRT. Cette rencontre formatrice est également proposée lorsqu'une personne représentante d'un organisme change.

Tableau 3 - Composition de la TLGIRT de l'UA 011-71 au 31 mars 2024

Secteurs	Organismes
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Biopterre
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Productrices et producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bégin & Bégin inc.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Cascades Emballage carton-caisse Cabano
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Groupe Lebel inc.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Groupe NBG inc.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	La Corporation internationale Masonite
Communauté autochtone	Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier du Témiscouata (avec récolte)
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier Grand-Portage
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Environnement et eau	Organisme de bassin-versant du fleuve Saint-Jean
Environnement et eau	Organisme de bassins-versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup
Faune	Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent
Faune	Club de chasse et de pêche Appalaches
Faune	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent
Faune	Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Faune	La Baronnie de Kamouraska
Faune	Réserve faunique Duchénier - Terfa
Faune	ZEC Chapais
Faune	ZEC Owen
MRC et communautés	MRC de Kamouraska
MRC et communautés	MRC de Rivière-du-Loup
MRC et communautés	MRC du Témiscouata
MRC et communautés	MRC des Basques
Récréation et villégiature	Bombardier produits récréatifs
Récréation et villégiature	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Récréation et villégiature	Fédération québécoise des Clubs Quads
Récréation et villégiature	Regroupement des locataires des terres publiques

Tableau 4 - Composition de la TLGIRT de l'UA 012-72 au 31 mars 2024

Secteurs	Organismes
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Biopierre
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Productrices et producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bois d'œuvre Cedrico
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Coopérative forestière de la Matapédia
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Groupe Lebel inc.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Lulumco inc.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Multi-Cèdre ltée.
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Uniboard Canada
Communauté autochtone	Première Nation Listuguj
Communauté autochtone	Première Nation Wolastoqiyik Wamtsiq
Entreprise en travaux forestiers	Cégep de Rimouski - FER Macpès
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier Mitis Neigette inc.
Entreprise en travaux forestiers	Société d'exploitation des ressources des Monts
Entreprise en travaux forestiers	Société d'exploitation des ressources de la Vallée
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Environnement et eau	Organisme de bassin-versant Matapédia-Restigouche
Environnement et eau	Organisme des bassins-versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent
Faune	Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent
Faune	Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia
Faune	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent
Faune	Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Faune	Pourvoirie Le Chasseur
Faune	Réserve faunique de Matane
Faune	Réserve faunique de Rimouski
Faune	Réserve faunique Duchénier - Terfa
Faune	ZEC Bas-Saint-Laurent
Faune	ZEC Cap-Chat
Faune	ZEC Casault
Faune	ZEC Rivière Matane
Faune	ZEC Rivière Rimouski
MRC et communautés	MRC d'Avignon
MRC et communautés	MRC de La Matanie
MRC et communautés	MRC de La Matapédia
MRC et communautés	MRC de La Mitis
MRC et communautés	MRC Rimouski-Neigette
Récréation et villégiature	Fédération des clubs motoneigistes du Québec
Récréation et villégiature	Fédération québécoise des Clubs Quads
Récréation et villégiature	Sentier international des Appalaches
Récréation et villégiature	Parc national de la Gaspésie
Récréation et villégiature	Regroupement des locataires des terres publiques

3. Rencontres des TLGIRT

3.1. Modalités de rencontres

Les rencontres des TLGIRT se déroulent soit en présence, soit en visioconférence. Les rencontres en présence, d'une journée complète, sont privilégiées durant l'automne et à la fin du printemps. En hiver, considérant les risques d'annulation liés aux tempêtes hivernales, les rencontres sont mensuelles et se déroulent en visioconférence, sur une demi-journée. De manière ponctuelle, et lorsque les sujets le nécessitent, les rencontres en visioconférence peuvent durer plus longtemps. Durant l'année 2023-2024, les rencontres en mode hybride (une partie des personnes en présence, l'autre en visioconférence) se sont poursuivies.

La tenue de rencontres en visioconférence amène la possibilité de prendre des décisions par courriel. Dans les cas où la tenue d’une rencontre était impossible et qu’une décision devait être prise concernant les sujets abordés aux TLGIRT, le processus de prise de décision par courriel peut être enclenché.

3.2. Rencontres de la TLGIRT de l’UA 011-71

Tableau 5 - Dates des rencontres et participation des membres de la TLGIRT de l’UA 011-71 pour l’année 2023-2024

Date	Nombre de participant·es ¹	Participation globale ²
18 avril 2023	17	68 %
24 mai 2023	21	84 %
28 juin 2023	20	83 %
12 septembre 2023	21	88 %
14 novembre 2023	20	80 %
19 mars 2024	19	76 %
Moyenne	-	80 %

Durant l’année 2023-2024, 6 rencontres de l’UA 011-71 ont eu lieu, avec une participation moyenne de 80 % (Tableau 5). Le quorum a été atteint pour chacune des rencontres, permettant qu’elles se déroulent de manière régulière. Il est important de noter que les participations sont calculées selon les modalités définies au cadre de référence des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent (Section 3.2.1) et conformément aux directives émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de l’élaboration du rapport annuel des TLGIRT. Précisément, un organisme absent à trois rencontres consécutives se voit retirer le statut de membre actif et est ainsi soustrait du quorum. Cet organisme reste membre de plein droit des TLGIRT, mais n’est plus comptabilisé dans le quorum. Ainsi, les chiffres du Tableau 5 démontrent la participation en tenant compte de ces spécificités du quorum.

Bien que des variations soient visibles, la participation des secteurs reste soutenue durant toute l’année (Tableau 6), excepté pour les secteurs « faune » et « récréation et villégiature ». En effet, on observe une participation inférieure à 50 % en moyenne des organismes membres de ces deux secteurs. Dans le tableau 6, la participation des secteurs est calculée indépendamment des modalités de calcul du quorum. Il s’agit donc de la participation de tous les organismes membres des TLGIRT. Ceci montre que plusieurs organismes ne se prévalent pas de la possibilité de participer aux décisions des TLGIRT, souvent par manque de ressources humaines. Ces

¹ Le nombre de participants n’inclut que les membres des TLGIRT et ne prend pas en compte les personnes-ressources présentes.

² Le taux de participation a été calculé conformément aux règles de quorum applicables d’après le cadre de référence des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent : un organisme n’est plus inclus dans le quorum après deux (3) absences consécutives.

organismes sont régulièrement contactés afin de vérifier leur disponibilité et les encourager à participer aux rencontres des TLGIRT.

Tableau 6 - Participation en pourcentage (%) des membres de la TLGIRT de l'UA 011-71 aux rencontres de l'année 2023-2024, par secteur.

Secteurs	Avril	Mai	Juin	Sept.	Nov.	Mars	Moyenne
Acériculture et produits forestiers non ligneux	100	50	100	50	100	50	75
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	100	100	60	100	100	100	93
Communauté autochtone	100	100	100	100	100	100	100
Entreprise en travaux forestiers	100	100	67	100	67	100	89
Environnement et eau	100	100	100	100	100	100	100
Faune	13	25	38	50	50	13	31
MRC	50	50	75	75	75	50	63
Récréation et villégiature	25	75	75	25	0	75	46

Nota : Tous les organismes membres de la table sont considérés, indépendamment de leur contribution au quorum.

3.3. Rencontres de la TLGIRT de l'UA 012-72

Durant l'année 2023-2024, sept rencontres de l'UA 012-72 ont eu lieu, avec une participation moyenne de 71 % (Tableau 7). Il est utile de noter que les participations sont calculées selon les modalités définies au cadre de référence des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent (Section 3.2.1) et conformément aux directives émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel des TLGIRT. Précisément, un organisme absent à trois rencontres consécutives se voit retirer le statut de membre actif et est ainsi soustrait du quorum. Cet organisme reste membre des TLGIRT, mais n'est plus comptabilisé dans le quorum. Ainsi, les chiffres du Tableau 7 démontrent la participation en tenant compte de ces spécificités du quorum.

Tableau 7 - Dates des rencontres et participation des membres de la TLGIRT de l'UA 012-72 pour l'année 2023-2024

Date	Nombre de participant-es ³	Participation globale ⁴
19 avril 2023	24	86 %
25 mai 2023	17	59 %
29 juin 2023	20	69 %
14 septembre 2023	20	74 %
14 novembre 2023	17	63 %
6 décembre 2023	18	72 %
21 mars 2024	22	73 %
Moyenne	-	71 %

³ Le nombre de participants n'inclut que les membres des TLGIRT et ne prend pas en compte les personnes-ressources présentes.

⁴ Le taux de participation a été calculé conformément aux règles de quorum applicables d'après le cadre de référence des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent (un organisme n'est plus inclus dans le quorum après 3 absences consécutives).

Le Tableau 8 montre que cinq secteurs présentent une participation moyenne des organismes membres inférieure à 50 %. Dans ce tableau, la participation des secteurs est calculée indépendamment des modalités de calcul du quorum. Il s’agit donc de la participation de tous les organismes membres des TLGIRT. Plusieurs organismes concernés ont des personnes qui les représentent aux deux TLGIRT du Bas-Saint-Laurent, cela pouvant constituer une charge de travail importante. Ces organismes priorisent donc souvent l’UA 011-71 où leurs intérêts sont plus importants.

Tableau 8 - Participation en pourcentage (%) des membres de la TLGIRT de l’UA 012-72 aux rencontres de l’année 2023-2024, par secteur.

Secteurs	Avril	Mai	Juin	Sept.	Nov.	Déc.	Mars	Moyenne
Acériculture et produits forestiers non ligneux	50	0	50	50	50	0	0	29
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	50	33	50	50	50	67	67	52
Communauté autochtone	50	50	0	50	0	100	0	36
Entreprise en travaux forestiers	80	20	20	40	20	40	60	40
Environnement et eau	100	100	100	100	100	100	100	100
Faune	54	54	46	31	38	31	54	44
MRC	80	60	80	60	40	40	80	63
Récréation et villégiature	25	0	40	60	40	20	20	29

Nota : Tous les organismes membres de la table sont considérés, indépendamment de leur contribution au quorum.

3.4. Rencontre régionale des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent

Une rencontre régionale a eu lieu le 30 janvier 2024 à Rimouski. Cette rencontre a réuni 53 personnes autour de thématiques d’intérêt régional. Comme cette rencontre ne donne pas lieu à des décisions, les chiffres exacts de participation et l’atteinte du quorum n’ont pas été relevés.

4. Activités de la TLGIRT de l’UA 011-71

4.1. Sujets abordés

Les rencontres de la TLGIRT de l’UA 011-71 ont permis de traiter de nombreux dossiers (Figure 1). L’objectif est de discuter en priorité des sujets en lien avec la planification forestière⁵ des unités d’aménagement de la région. De manière ponctuelle, des sujets annexes peuvent être abordés. Ainsi, le traitement des sujets en rapport avec la planification forestière a pris une grande importance lors de l’année écoulée (56 %). Durant l’année 2023-2024, plusieurs sujets d’intérêt pour les membres⁶ ont été abordés (30 %). Des suivis des comités sur la qualité du milieu aquatique ainsi que sur les projets d’acquisition de connaissances sur les refuges thermiques et le cerf de Virginie ont également été discutés (14 %).

⁵ Incluant les commentaires en lien avec le plan d’aménagement forestier intégré opérationnel, la procédure d’harmonisation, les fiches enjeu-solution, le bilan des travaux des TLGIRT et la certification FSC.

⁶ Incluant des présentations du Bureau de Mise en Marché des Bois, du plan d’action pour limiter les interactions entre les motoneiges et les orignaux, de capsules vidéo, du sondage de satisfaction et du cadre de référence des TLGIRT.

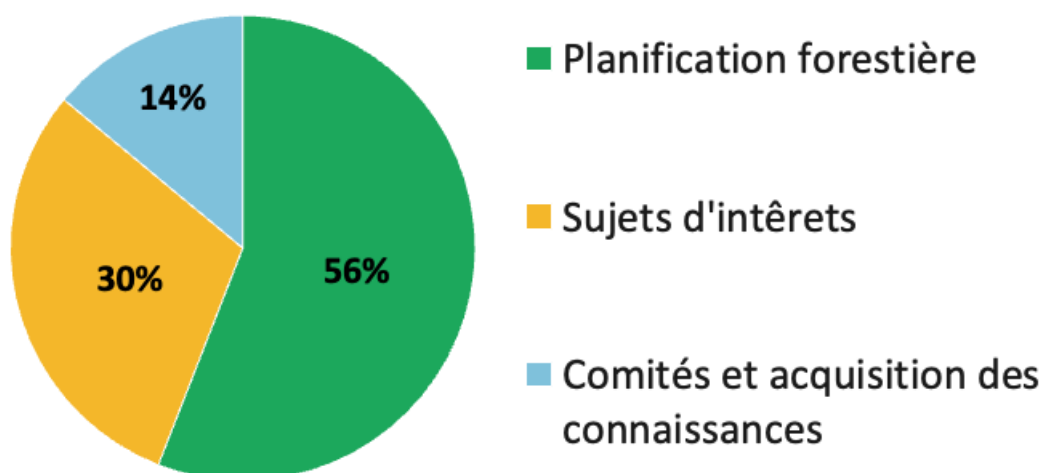


Figure 1 - Répartition des sujets traités aux rencontres de la TLGIRT de l'UA 011-71 en 2023-2024

4.2. Fiches enjeu-solution

La TLGIRT de l'UA 011-71 possède 20 fiches enjeu-solution, dont une est en cours d'élaboration. Parmi ces fiches, 17 sont incluses au PAFIT et possèdent leurs indicateurs et cibles⁷ :

- Qualité de l'habitat du petit gibier
- Qualité du milieu aquatique
- Qualité des habitats des espèces en situation précaire ou sensibles à l'aménagement forestier
- Qualité de l'habitat de la martre d'Amérique
- Le potentiel acéricole
- Qualité de l'habitat de l'orignal à long terme
- Forêts d'intérieur et connectivité
- Raréfaction des chicots et des gros débris ligneux
- Perturbation des sols
- Efforts d'aménagement forestier et travaux sylvicoles
- Raréfaction des vieilles forêts
- Coûts d'approvisionnement en matière ligneuse pour l'industrie de la transformation des bois
- Simplification des structures internes des peuplements
- Modification de la composition végétale
- Valorisation des produits forestiers non ligneux dans les plans d'aménagement forestier
- Qualité de l'habitat du cerf de Virginie
- Approvisionnement de l'industrie de la transformation des feuillus durs*

⁷ Équivalent des VOIC (Valeur – Objectif – Indicateur – Cible)

*Cette fiche a été proposée en février 2022, et n'est pas intégrée dans le PAFIT 2023-2028. Toutefois, elle sera considérée dans l'application des indicateurs et cibles lorsqu'elle sera adoptée par les membres des TLGIRT.

Trois fiches enjeu-solution permettent de guider l'harmonisation et ne possèdent donc ni indicateurs ni cibles :

- Visibilité et intégrité des limites des territoires structurés
- Quiétude pour les utilisateurs du territoire forestier
- Protection de l'environnement immédiat des infrastructures récréotouristiques, des sentiers et autres aménagements ayant fait l'objet d'investissements

4.3. Mesures d'harmonisation des usages

En 2023-2024, aucune mesure d'harmonisation des usages n'a été adoptée à la TLGIRT 011-71 pour la première version du PAFIO 2023-2028.

4.4. Mécanisme de règlement des différends

Au cours de l'année 2023-2024, aucune situation n'a nécessité le recours au mécanisme de règlement des différends dans cette TLGIRT.

5. Activités de la TLGIRT de l'UA 012-72

5.1. Sujets abordés

La TLGIRT de l'UA 012-72 a traité de nombreux dossiers (Figure 2). L'objectif est de discuter en priorité des sujets en lien avec la planification forestière⁸ dans cette unité d'aménagement. De manière ponctuelle, des sujets annexes peuvent être abordés. Ainsi, le traitement des sujets en rapport avec la planification forestière a pris 70 % du temps consacré aux rencontres. Il est à noter que le retour sur les commentaires des membres des TLGIRT sur la modification du PAFIO et la présentation du Plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le chablis représentent une partie importante du temps de discussion. Durant l'année 2023-2024, plusieurs sujets d'intérêt pour les membres⁹ ont été abordés (23 %). Des suivis du comité connectivité et du comité sur la restauration de l'habitat du caribou ainsi que les projets d'acquisition de connaissances sur les refuges thermiques et le cerf de Virginie ont également été discutés (7 %).

⁸ Incluant les commentaires en lien avec le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel, la procédure d'harmonisation, le plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le chablis, les fiches enjeu-solution, le bilan des travaux des TLGIRT et la certification FSC

⁹ Incluant des présentations du Bureau de Mise en Marché des Bois, du plan d'action pour limiter les interactions entre les motoneiges et les orignaux, des aires protégées, de capsules vidéo, du sondage de satisfaction et du cadre de référence des TLGIRT.

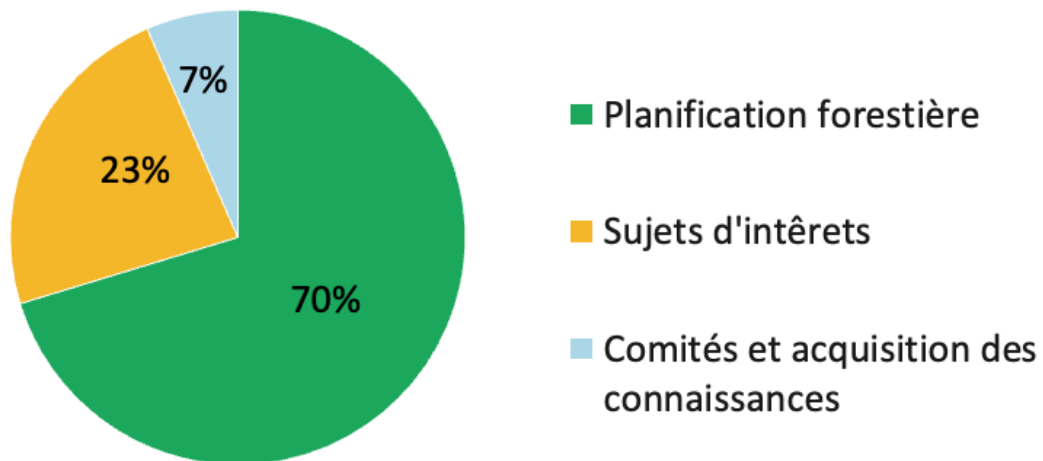


Figure 2 - Répartition des sujets traités aux rencontres des TLGIRT de l'UA 012-72 en 2023-2024

5.2. Fiches enjeu-solution

La TLGIRT de l'UA 012-72 possède 23 fiches enjeu-solution, dont une est en cours d'élaboration. Parmi ces fiches, 18 sont incluses dans le PAFIT et possèdent leurs indicateurs et cibles¹⁰ :

- Qualité de l'habitat du petit gibier
- Qualité du milieu aquatique
- Qualité des habitats des espèces en situation précaire ou sensibles à l'aménagement forestier
- Qualité de l'habitat de la martre d'Amérique
- Le potentiel acéricole
- Qualité de l'habitat de l'orignal à long terme
- Forêt d'intérieur et connectivité
- Raréfaction des chicots et des gros débris ligneux
- Perturbation des sols
- Efforts d'aménagement forestier et travaux sylvicoles
- Raréfaction des vieilles forêts
- Coûts d'approvisionnement en matière ligneuse pour l'industrie de la transformation des bois
- Simplification des structures internes des peuplements
- Modification de la composition végétale
- Qualité de l'habitat du caribou de la Gaspésie
- Valorisation des produits forestiers non ligneux dans les plans d'aménagement forestier
- Qualité de l'habitat du cerf de Virginie
- Approvisionnement de l'industrie de la transformation des feuillus durs*

¹⁰ Équivalent des VOIC (Valeur – Objectif – Indicateur – Cible).

*Cette fiche a été proposée en février 2022 et n'est pas intégrée dans le PAFIT 2023-2028. Toutefois, elle sera considérée dans l'application des indicateurs et cibles lorsqu'elle sera adoptée par les membres des TLGIRT.

Cinq fiches enjeu-solution permettent de guider l'harmonisation ou d'autres problématiques qui ne sont pas en lien direct avec la planification forestière dans l'UA, et ne possèdent donc ni indicateurs ni cibles :

- Visibilité et intégrité des limites des territoires structurés
- Quiétude pour les utilisateurs du territoire forestier
- Protection de l'environnement immédiat des infrastructures récréotouristiques, des sentiers et autres aménagements ayant fait l'objet d'investissements
- Maintien du lien historique d'approvisionnement de l'industrie forestière régionale avec les territoires des UAF/UA prévalant dans la période 2008-2018
- Participation financière des enchérisseurs du BMMB à l'entretien du chemin principal G-104

5.3. Mesures d'harmonisation des usages

En 2023-2024, plusieurs mesures d'harmonisation des usages ont été adoptées à la TLGIRT 012-72 pour la première version du PAFIO 2023-2028 (Tableau 9).

Tableau 9 : Mesures d'harmonisation des usages retenues dans l'UA 012-72 pour la première version du PAFIO 2023-2028

ORGANISME : CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT	
Secteur concerné	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Rivière Assemetquagan	Aucune récolte régulière pour le prochain quinquennal, à savoir jusqu'au 31 mars 2027 au plus tard. Si le processus de création de l'aire protégée est complété avant la fin du quinquennal et que ses contours finaux sont connus, de la planification pourra être ajoutée sur les portions du territoire d'intérêt non retenues. Si des superficies sont suffisamment affectées par les perturbations naturelles pour être ajoutées en plan spécial de récupération (TBE, chablis ou feux) dans ces zones, la récolte pourra avoir lieu.
ORGANISME : SOGERM	
Secteur concerné	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Rivière Matane	Lors de la réalisation des interventions (SIP 18297), éviter d'utiliser la portion du chemin d'accès à la rivière identifiée par la SOGERM. Si les travaux empiètent sur ce chemin, s'assurer de le remettre en état.
ORGANISME : ZEC DU BAS-SAINT-LAURENT	
Secteurs concernés	Mesures d'harmonisation des usages retenues
ZEC BSL	MHU existante : Advenant qu'une ligne de poteaux ait été conservée et qu'une préparation de terrain avec mise en andain soit nécessaire, lorsque le terrain le permet, localiser un andain à

	environ 10 m de façon parallèle aux contours du secteur d'intervention et à l'intérieur de ceux-ci sur la portion qui longe la limite de la ZEC.
Lac Beaudry	Appliquer les mêmes règles de protection du RADF pour les ruisseaux intermittents au drainage identifié par les parties.
Ruisseau Pollard	Permettre la récolte de chaque côté de la limite des TFS (ne pas laisser de lisière boisée de 60 m comme prévu), et ce, afin d'éviter de créer un peuplement enclavé entre la récolte, des zones humides et l'affectation sans récolte. Conservier et ne pas entretenir une partie du chemin existant à la limite des TFS afin de préserver un élément physique facilement repérable comme limite. Même s'il n'est plus utilisé par les opérations forestières, ce chemin ne sera pas remis en production.
ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI	
Secteur concerné	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Lac Côté	Relocaliser les îlots de rétention prévus dans les CPRS dans la portion du chantier adjacent au lac Côté. Ainsi, ce sont deux îlots qui seront localisés dans la CPRS_U-îlot et dans la CRS-SLEG (incluant les semenciers) adjacente au lac Côté.

De plus, des mesures d'harmonisation des usages résultant des versions précédentes du PAFIO 2018-2023 ont été adoptées (Tableau 10).

Tableau 10 : Mesures d'harmonisation des usages retenues dans l'UA 012-72 à la suite des versions précédentes du PAFIO 2018-2023.

ORGANISME : ZEC BAS-SAINT-LAURENT	
Secteur concerné	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Pourvoirie Nord (limite de la pourvoirie Le Chasseur)	Conservier une ligne de poteaux en vue d'y installer des affiches pour indiquer la limite des TFS. De plus, le long du chemin principal (côté de la Pourvoirie), conservier une lisière boisée composée de petites tiges marchandes d'essences longévives, d'essences enjeux ou de régénération, sur une profondeur d'environ 15 m.
ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI	
Secteur concerné	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Lac Épinette rouge	Ne pas planifier les travaux avant la saison d'opérations 2027-2028.

En 2023-2024, plusieurs mesures d'harmonisation des usages ont été adoptées à la TLGIRT 012-72 concernant le plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le chablis (Tableau 11).

Tableau 11 : Mesures d'harmonisation des usages retenues dans l'UA 012-72 à la suite du plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le chablis 2023-2024.

ORGANISME : CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA (CGRMP)	
Secteur concerné	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Milnikek-Est 6	Retirer 6,6 ha à proximité de la rivière à saumon : - Exclusion de la zone plus humide (en tenant compte des pentes); - Élargissement de la lisière boisée de protection de 60 m à 100 m vis-à-vis de la zone où il y a des pentes plus prononcées. Ajuster la distance sans circulation de la machinerie à 8 m à proximité de quatre cours d'eau intermittents identifiés. Si des parcelles échantillons de matières ligneuses non utilisées (MLNU) devaient se retrouver à l'intérieur de ces 8 m, elles seraient déplacées à l'extérieur de cette zone. L'entreprise exécutante des travaux de récolte devra faire le nécessaire pour optimiser la récupération de la matière ligneuse, mais elle ne sera pas pénalisée pour la MLNU à l'intérieur de ces 8 m.
ORGANISME : CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (CREBSL)	
Secteurs concernés	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Rivière Patapédia – coulée Patapédia	Mettre en rétention certains secteurs d'intervention planifiés (SIP) en périphérie de la rivière Patapédia.
Rivière Causapscal – Blais-1	Les SIP ciblés dans le chantier Blais-1 qui se trouvent dans le contour du territoire d'intérêt pour la création d'une aire protégée) de 2013 sont mis en rétention. Advenant que les contours finaux de l'aire protégée soient connus et que les SIP se trouvent à l'extérieur de ces contours, ils deviendront disponibles à la récolte.
ORGANISME : ZEC CASAULT	
Secteur concerné	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Bassins-versants des lacs Casault, Causapscal et Huit Mille	Certains secteurs d'intervention planifiés (SIP) ne feront pas l'objet de récolte et seront mis en rétention pour au moins l'une des raisons suivantes : 1. SIP à l'intérieur de la zone visée par la MHU existante (chemin de contour); 2. SIP à proximité de cours d'eau qui se jettent dans les lacs Casault, Causapscal ou Huit Mille; 3. SIP dans ou adjacent à des zones plus humides identifiées à l'aide de l'indice d'humidité, notamment dans la zone située entre les lacs Causapscal et Huit Mille; 4. SIP nécessitant une implantation de voirie; 5. D'un point de vue opérationnel, les SIP jugés trop petits et/ou isolés. Étendre les modalités du site faunique d'intérêt (SFI) du lac d'exception de la Baie du lac Causapscal au bassin-versant du lac Huit Mille. La récolte des SIP conservés au PAS-chablis 2024-2025 et situés à l'intérieur du bassin-versant du lac Huit Mille est reportée en 2025 et sera réévaluée après une validation terrain (cours d'eau intermittents, zones humides et secteurs déjà récoltés).

ORGANISME : POURVOIRIE LE CHASSEUR	
Secteurs concernés	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Charlotte	Limiter le nombre de passages et remettre en état le sentier après la réalisation des travaux.
Ruisseau Pollard	Mettre en rétention la portion du SIP située dans la zone la plus humide du côté de la pourvoirie.
Armand Lelièvre	<p>Récolter le SIP seulement du côté de la pourvoirie et mettre en rétention la portion du SIP située sur la réserve faunique de Rimouski.</p> <p>Mettre en rétention le secteur de 1,2 ha considérant qu'il est à proximité du cours d'eau permanent alimentant la zone où les poissons se réfugient.</p> <p>Ajuster la planification du chemin de façon qu'il se termine avant le secteur CRS-SLEG. Les bois y seront débardés à partir de ce chemin.</p> <p>Ajuster la prescription initiale de la CRS-SLEG de façon à maintenir tous les semenciers de bouleaux jaunes (DHP≥24 cm) et d'érables à sucre (DHP≥30 cm).</p> <p>Réaliser les opérations à partir du chemin arrivant vers le sud.</p> <p>Mettre en rétention la portion nord jusqu'au dernier cours d'eau intermittent (6,7 ha en rétention).</p> <p>Considérer le cours d'eau intermittent comme un cours d'eau permanent, c'est-à-dire conserver une lisière boisée de 20 m de part et d'autre dudit cours d'eau (0,6 ha en rétention).</p> <p>Ajuster le contour du secteur d'intervention de façon qu'il soit à l'extérieur de la zone humide (0,6 ha en rétention).</p> <p>Réaliser une validation terrain au printemps 2024 pour caractériser l'écoulement de l'eau. Advenant le cas où le cours d'eau cartographié serait à écoulement intermittent, conserver une lisière boisée de 20 m.</p>
ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE	
Secteurs concernés	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Secteur 3A	Mettre en rétention la portion du SIP située à l'extérieur de la réserve faunique de Matane et conserver une lisière de bois (renversée ou non) du côté de la réserve faunique de Matane.
Secteur 1 – Saint-Nil	Mettre en rétention des portions de SIP ou une lisière boisée (renversée ou non) de 20 m au cas par cas pour permettre l'identification de la limite de la réserve faunique de Matane.
Lac Armand Lelièvre	Récolter le SIP seulement du côté de la pourvoirie et mettre en rétention la portion située sur la réserve faunique de Rimouski.
Secteur 10A-17	<p>Conserver une lisière de bois au sol de 20 m du côté de la réserve faunique de Matane.</p> <p>Modifier le tracé de la voirie selon la proposition de la réserve.</p> <p>Déboiser l'emprise du chemin repositionné.</p>

ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI	
Secteurs concernés	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Lacs Mistigouèche	S'assurer que les chemins soient à au moins 20 m de la limite de la réserve faunique de Rimouski.
Lac Armand Lelièvre	Mettre en rétention les SIP ciblés du côté de la réserve faunique de Rimouski.
Lac Viel	<p>Ajuster la lisière boisée riveraine de 20 m à 30 m autour du lac Viel (0,6 ha).</p> <p>Mettre en rétention la zone entre les deux cours d'eau cartographiés intermittents (tributaires importants du lac) (7 ha).</p> <p>Mettre en rétention les zones plus humides (2 ha).</p> <p>Considérer toute la zone humide ciblée comme un cours d'eau intermittent, soit aucune circulation de la machinerie à moins de 6 m.</p> <p>Ajuster la prescription initiale de la CRS-SLEG à : maintenir tous les semenciers de bouleaux jaunes (DHP≥24 cm) et d'érables à sucre (DHP≥30 cm) . .</p>
ORGANISME : ZEC BAS-SAINT-LAURENT	
Secteurs concernés	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Ensemble du territoire	<p>Conserver une ligne de poteaux le long de la limite en coupant des arbres à une hauteur de plus de 2,5 m pour que cette limite soit identifiée et visible sur le terrain.</p> <p>Si une préparation de terrain avec mise en andain est nécessaire, lorsque le terrain le permet, localiser un andain à environ 10 m de parallèlement aux contours du secteur d'intervention et à l'intérieur de ceux-ci sur la portion qui longe la limite de la forêt publique.</p>
Lac des Chasseurs	<p>Mettre en rétention les SIP ciblés.</p> <p>Interdiction d'utiliser le chemin longeant le lac des Chasseurs lors des opérations forestières prévues au PAS chablis 2024, incluant le transport des bois et le déplacement de la machinerie lourde (fardier).</p>
Rivière Patapédia	<p>Assurer la protection du sentier de pêche (retirer les débris découlant des opérations forestières et limiter au minimum le nombre de traverses du sentier par des sentiers de débardage).</p> <p>Remettre le sentier en état à la fin des travaux advenant que le sentier ait été endommagé par les opérations forestières.</p>
Lac de l'Ouest	<p>Par mesure de précaution visant à maintenir l'intégrité de la qualité de l'eau, effectuer du côté est du lac de l'Ouest une vérification terrain au printemps 2024, et si les conditions du terrain l'exigent, définir une zone humide à mettre en rétention. La délimitation finale d'une telle zone se fera lors de la visite terrain.</p> <p>Mettre en rétention la portion nord du secteur d'intervention traversé par le sentier.</p>
Lac Pitouche	Ajuster la prescription CRS-SLEG à maintenir tous les semenciers de bouleaux jaunes (DHP≥24 cm) et d'érables à sucre (DHP≥30 cm).
Lac Mistigouèche	Pour les secteurs sélectionnés par le BGAd, une visite terrain sera réalisée au printemps 2024 afin de valider la présence de sites aménagés par la ZEC Bas-Saint-Laurent. Si ces aménagements nécessitent une protection supplémentaire, une lisière boisée riveraine de 30 m sera maintenue aux ruisseaux permanents.

	Pour les autres secteurs planifiés, conserver une lisière boisée de 30 m aux ruisseaux permanents.
ORGANISME : TERFA	
Secteur concerné	Mesures d'harmonisation des usages retenues
Lac André	Considérer le sentier comme un cours d'eau intermittent. C'est-à-dire aucune circulation de la machinerie à moins de 6 m et aucun débris laissé sur le sentier.

5.4. Visite terrain

Une visite terrain a eu lieu le 9 septembre 2023 dans la Réserve faunique Duchénier. La Réserve faunique Duchénier fait partie du réseau des réserves fauniques du Québec et s'étend sur une superficie de 273 km². Ce territoire possède la plus grande concentration de plans d'eau (139) au sud du fleuve Saint-Laurent ainsi que 8 écosystèmes forestiers exceptionnels.

La journée de visite a permis de réaliser 5 arrêts différents :

- ⇒ **Arrêt 1 : Addenda au plan d'aménagement d'aire de confinement du cerf de Virginie 2018-2023 pour le ravage Duchénier** par Élise Roussel-Garneau, MELCCFP. Traitements sylvicoles réalisés afin d'offrir des habitats de nourriture au cerf de Virginie.
- ⇒ **Arrêt 2 : Reboisement dans une aire de confinement du cerf de Virginie** par Nicolas Champagne, MRNF. Plantation issue d'un traitement sylvicole de régénération artificielle visant à restaurer le couvert forestier.
- ⇒ **Arrêt 3 : Aire protégée aquatique et projets de développement** par Marie-Hélène Ouellet D'Amours, Conseil Régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) et Maxime Gendron, Terfa. Aire aquatique protégée Touladi abritant notamment des populations d'omble chevalier oquassa. Nouveaux aménagements au Village Scott.
- ⇒ **Arrêt 4 : Dortoirs à chauves-souris au Village Scott** par Marie-Hélène Ouellet D'Amours, CREBSL. Projet mené par le CREBSL afin d'adopter de meilleures pratiques d'entretien des arbres pour les besoins des chauves-souris.
- ⇒ **Arrêt 5 : Éclaircie jardinatoire et coupe de jardinage acérico-forestière** par Jonathan Roy, Groupement forestier du Témiscouata. Récolte de 76 ha de coupe de jardinage acérico-forestière et 72 ha d'éclaircie jardinatoire.

6. Les comités de travail issus des travaux des TLGIRT

6.1. Comité sur les compartiments d'organisation spatiale (COS)

Le comité sur les COS est actif depuis 2018 (Tableau 12) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFo du MRNF, la direction de la gestion de la faune (DGFa) du MELCCFP, la société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et la Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du Bas-Saint-Laurent (CGCBSL).

Tableau 12 : Composition du comité sur les compartiments d'organisation spatiale.

Secteurs	Organismes
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bois d'œuvre Cedrico
	Groupe Lebel inc.
	Lulumco inc.
	Bégin & Bégin inc. et Groupe NBG inc.
Communautés autochtones	Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier Mitis Neigette
	Groupement forestier du Témiscouata
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Faune	Réserve faunique de Matane
	Réserve faunique de Rimouski
	Réserve faunique Duchénier - Terfa
	ZEC Chapais
	ZEC Bas-Saint-Laurent

Le comité a pour objectif d'analyser les modalités provinciales entourant les COS et de proposer, si nécessaire, des modalités régionales mieux adaptées à la réalité du Bas-Saint-Laurent. Un des objectifs du comité était de proposer des secteurs de grande coupe totale (> 100 ha) pour une visite terrain afin d'observer les différentes modalités de rétention dans ces coupes. Comme il s'est avéré impossible de trouver une telle situation, ce projet a été reporté. Le comité ne s'est pas réuni en 2023-2024, dans l'attente d'une opportunité de visite terrain. Toutefois, lors de l'année 2024-2025, il est prévu de réaliser cette visite terrain puisqu'une coupe correspondant aux critères recherchés aura été réalisée.

6.2. Comité sur la restauration de l'habitat du caribou de la Gaspésie

Le comité sur la restauration de l'habitat du caribou de la Gaspésie est actif depuis avril 2021 (Tableau 13) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFo du MRNF, la DGFa du MELCCFP, la Sépaq et la CGCBSL. Le comité s'est réuni deux fois lors de l'année 2023-2024.

Tableau 13 : Composition du comité sur la restauration de l'habitat du caribou.

Secteurs	Organismes
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bois d'œuvre Cedrico
	Groupe Lebel inc.
Entreprises en travaux forestiers	Société d'exploitation des ressources de la Vallée
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Faune	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent
	Réserve faunique de Matane
	ZEC Cap-Chat
MRC et communautés	MRC de La Matanie
Récréation et villégiature	Parc national de la Gaspésie
	Sentier international des Appalaches

Le comité a pour objectif de proposer des actions de restauration à prioriser dans l'habitat du caribou de la Gaspésie. Plus particulièrement, le comité vise l'identification de chemins à fermer et à revégétaliser, ainsi que la proposition de modalités de gestion forestière favorables à l'habitat du caribou de la Gaspésie.

La première phase de fermeture ou revégétalisation s'est terminée à l'été 2023. Ainsi, 55 km de chemins ont fait l'objet de travaux en 2023 et un retour sur ces travaux a été fait lors de la rencontre régionale des TLGIRT le 30 janvier 2024. Le comité a poursuivi ses activités dans le cadre de la prolongation de son mandat, décidé par les membres des TLGIRT en mars 2023. En novembre 2023, le MRNF a demandé d'attendre la parution de la Stratégie sur les caribous forestiers et montagnards par le MELCCFP avant de poursuivre les travaux.

Le comité a également proposé d'intégrer un seuil de 9 % de jeunes peuplements, de 0 à 20 ans en tant qu'indicateur dans la fiche enjeu-solution sur la qualité de l'habitat du caribou de la Gaspésie. Cette proposition a été acceptée par les membres de la TLGIRT de l'UA 012-72 en septembre 2023.

En 2024-2025, le comité poursuivra l'identification de chemins à fermer et à revégétaliser en fonction des développements autour de la parution de la Stratégie sur les caribous forestiers et montagnards par le MELCCFP.

6.3. Comité sur l'accès au territoire public

Le comité sur l'entretien de la voirie forestière est actif depuis 2020 (Tableau 14) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFO du MRNF, le BMMB, la DGFA du MELCCFP et la Sépaq. Le comité s'est réuni une fois lors de l'année 2023-2024.

L'objectif de ce comité est de réfléchir à une vision régionale de l'entretien de la voirie forestière. Ainsi, le comité souhaite identifier les enjeux régionaux vécus par les utilisateurs et utilisatrices de la forêt publique en lien avec l'accès au territoire public. Les travaux du comité se poursuivront en 2024-2025.

Tableau 14 : Composition du comité sur l'entretien de la voirie forestière.

Secteurs	Organismes
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement	Bois d'œuvre Cedrico
	Groupe Lebel inc.
	Bégin & Bégin inc.
	Groupe NBG inc.
Entreprise en travaux forestiers	Groupement forestier du Témiscouata
Environnement et eau	Organisme de bassins-versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup
Faune	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent
	ZEC Chapais
	ZEC Casault
	Réserve faunique de Matane
	Réserve faunique de Rimouski
	Réserve faunique Duchénier - Terfa
MRC et communautés	MRC de La Matanie
	MRC du Kamouraska
	MRC de Rivière-du-Loup
	MRC du Témiscouata
Récréation et villégiature	Fédération des clubs motoneigistes du Québec
	Fédération québécoise des Clubs Quads

6.4. Comité sur l'approvisionnement de l'industrie du feuillu dur

Le comité sur l'approvisionnement de l'industrie du feuillu dur est actif depuis mai 2023 (Tableau 15) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFO du MRNF et la fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent. Le comité s'est réuni deux fois lors de l'année 2023-2024.

Le mandat de ce comité est de proposer des solutions et des indicateurs et cibles qui seront ajoutés dans la fiche enjeu-solution sur l'approvisionnement de l'industrie du feuillu dur. Lorsque cette fiche a été proposée, deux points suscitaient des préoccupations chez certains organismes membres des TLGIRT. Tout d'abord, une solution proposant la réalisation de coupes de jardinage en appliquant les recommandations provinciales du Comité sur l'impact des modalités opérationnelles des traitements en forêt feuillue (CIMOTFF) pour les diamètres à maturité financière dans les peuplements de feuillus durs situés à l'extérieur des PAP ne faisait pas consensus. Ensuite, les deux indicateurs proposés permettant d'inclure les superficies traitées en éclaircies jardinatoires et en coupes de jardinage conventionnelles dans les AIPL afin de protéger les investissements sylvicoles ne convenaient pas à l'ensemble des membres.

Les travaux de ce comité ont été interrompus à la fin de l'année 2023 puisque l'application du Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en

forêt publique a complexifié les enjeux entourant le partage de la forêt feuillue au Bas-Saint-Laurent. Afin de résoudre cette problématique, un groupe de concertation régional impliquant les élu·es du Bas-Saint-Laurent s’est créé. Ce groupe a pour objectif de convenir d’une façon de partager la forêt feuillue de la région afin de permettre le développement viable et harmonieux de l’industrie de la transformation du feuillu dur et de l’industrie acéricole. Les travaux du comité se poursuivront en 2024-2025.

Tableau 15 : Composition du comité sur l’approvisionnement de l’industrie du feuillu dur.

Secteurs	Organismes
Acériculture et produits forestiers non ligneux	Producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
Bénéficiaire de garanties d’approvisionnement	Cascades Carton-caisse
	Bégin & Bégin inc.
	Groupe NBG inc.
MRC et communautés	MRC du Témiscouata

6.5. Comité sur la qualité du milieu aquatique

Le comité sur la qualité du milieu aquatique est actif depuis février 2024 (Tableau 16) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFO du MRNF, la DGFa du MELCCFP et la CGCBSL. Le comité s’est réuni une fois lors de l’année 2023-2024.

Le mandat de ce comité est d’identifier des mesures à prendre lors de la planification forestière qui permettront d’avoir des impacts positifs sur la qualité du milieu aquatique. La détermination et la priorisation des pistes d’action sont les premières étapes que ce comité doit poursuivre. Les travaux du comité se poursuivront en 2024-2025.

Tableau 16 : Composition du comité sur la qualité du milieu aquatique.

Secteurs	Organismes
Bénéficiaire de garanties d’approvisionnement	Bois d’œuvre Cedrico
Environnement et eau	Organisme de bassins-versants Kamouraska, L’Islet, Rivière-du-Loup
	Organisme de bassins-versants Matapédia-Restigouche
	Organisme de bassins-versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
Faune	ZEC Rivière Matane
	ZEC Casault
	Réserve faunique de Matane
	Réserve faunique de Rimouski
	Réserve faunique Duchénier - Terfa

7. Les projets d'acquisition de connaissances en lien avec les besoins des membres des TLGIRT

7.1. Évaluation des composants d'habitat dans les ravages de cerfs de Virginie du Bas-Saint-Laurent

La première phase de ce projet a été financée via la Fondation de la faune du Québec. L'objectif de la première phase de ce projet était de (i) caractériser les composantes d'habitat des ravages de cerfs de Virginie au Bas-Saint-Laurent et (ii) les comparer avec les résultats du modèle de qualité de l'habitat (MQH) qui classifie les peuplements forestiers selon les besoins des cerfs. Ce projet a démarré en 2021, et les résultats ont été présentés à la rencontre régionale des TLGIRT. Le résumé de ce projet est fourni à l'annexe 1 et le rapport¹¹ est disponible sur le site internet des TLGIRT. Cette première phase a été financée via le PADF, le MRNF, le MELCCFP et la Fondation de la faune du Québec, à travers le programme de *gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier*.

À la suite de cette présentation, il a été souhaité de compléter les analyses avec des inventaires forestiers et des relevés de présence du cerf de Virginie dans les ravages explorés. Cette seconde phase devrait répondre à trois questions :

1. Le MQH prédit à partir du cinquième inventaire écoforestier du Québec méridional est-il validé par les données forestières observées sur le terrain ainsi que les photos aériennes ?
2. Existe-t-il une correspondance entre la présence du cerf de Virginie (identifiée par les relevés de fèces et les inventaires aériens) et le MQH ?
3. Est-il possible de faire un lien entre les caractéristiques de brouet, la présence du cerf de Virginie et les interventions sylvicoles ?

Les résultats de ce projet ont été présentés lors de la rencontre régionale du 30 janvier 2024¹². Le projet a permis de valider la pertinence de l'utilisation du MQH dans la caractérisation de l'habitat du cerf de Virginie dans les ravages étudiés. Ceci a été établi par la validation terrain ainsi que par l'étude de la fréquentation et de l'utilisation des peuplements par les cerfs de Virginie. De plus, il a été montré que certains traitements sylvicoles sont associés à une utilisation plus importante par le cerf de Virginie. Le rapport de ce projet sera disponible dans le courant de l'année 2024 et diffusé sur le site internet des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent. La seconde phase de ce projet a été financée par le PADF, le MRNF et le MELCCFP.

7.2. Projet d'identification de refuges thermiques au Bas-Saint-Laurent

L'objectif de ce projet est d'identifier des refuges thermiques pour l'omble de fontaine et l'omble chevalier dans deux bassins-versants immédiats de lacs à omble

¹¹ https://tgirt.crdbsl.org/documentation/original/rapport_final_cerf_virginie_depot_ffq.pdf

¹² <https://tgirt.crdbsl.org/documentation/original/presentation-projet-cerf-2024-tgirt-vf.pdf>

chevalier et à omble de fontaine en sympatrie simple¹³. Un premier lac sera inclus dans une aire protégée, dans la réserve faunique Duchénier, tandis que le second sera situé dans une zone où de l'exploitation forestière aura été effectuée, dans la ZEC Bas-Saint-Laurent.

Ainsi, il est proposé d'identifier toutes les confluences d'eau superficielle sur les deux bassins-versants immédiats à l'aide d'analyses cartographiques qui constituent des refuges thermiques potentiels. Ensuite, cette identification de refuges thermiques potentiels sera validée à l'aide de thermographes. Une meilleure connaissance de l'emplacement des refuges thermiques permet de proposer des recommandations adaptées de protection de ces milieux. Le résumé de ce projet est fourni à l'annexe 2.

Ce projet se réalise avec la collaboration du MRNF, du MELCCFP, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) ainsi que de trois organismes membres des TLGIRT : la réserve faunique Duchénier, la ZEC Bas-Saint-Laurent et l'OBV du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. Les résultats sont attendus à l'hiver 2025. Les travaux sont financés par le PADF, ainsi que tous les partenaires impliqués dans le projet et la Fondation de la faune du Québec, à travers le programme *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques*.

7.3. Régénération naturelle dans des coupes partielles et coupes de régénération après scarifiage par décapage par placeaux

Le scarifiage par décapage par placeaux est une avenue intéressante en vue de favoriser la régénération du bouleau jaune, du thuya occidental et des épinettes à la suite de coupes partielles ou de coupes avec réserve de semenciers. Un placeau correspond à un emplacement de petite surface préparé et cultivé de manière à faciliter l'implantation de la régénération naturelle. L'objectif du scarifiage par décapage par placeaux ou en plein est d'exposer le sol minéral. En effet, ce substrat est parmi les plus favorables (avec le bois pourri) pour la germination des graines de bouleaux et d'épinettes. Une première étude terminée en 2022 avait pour objectif de déterminer le type de régénération naturelle qui s'installe dans les peuplements forestiers à la suite d'un scarifiage par décapage par placeaux dans différents traitements sylvicoles¹⁴. Cette étude a permis de constater que la régénération naturelle feuillue peut s'installer avec succès dans les placeaux.

Ainsi, le scarifiage par décapage par placeaux est une avenue intéressante pour la régénération d'essences commerciales, en particulier à la suite de coupes totales avec réserve de semenciers (CRS) et les coupes progressives irrégulières (CPI). Toutefois, plusieurs considérations sont à prendre en compte pour déployer au mieux cette préparation de terrain. En particulier, il est probable que la taille des placeaux et leur nombre exercent une influence sur la régénération.

Au cours des prochaines années, il est prévu d'installer des placettes permanentes dans différents peuplements traités par CPI et CRS afin d'y suivre sur

¹³ Se dit de deux espèces lorsqu'elles vivent dans la même zone géographique ou niche écologique qui se chevauchent et peuvent se rencontrer

¹⁴ https://tgirt.crdbsl.org/documentation/sylviculture/rapport_regeneration_placeaux_comm_vf.pdf

plusieurs années la régénération naturelle. Ce projet suivra donc différentes phases d'implantation en fonction des traitements sylvicoles réalisés et des peuplements disponibles pour l'étude.

En 2023, trois sites ont été traités avec trois tailles de placeaux différentes dans l'est du Bas-Saint-Laurent. Ainsi, une étude de temps et mouvement a été effectuée sur ces travaux de préparation de terrain. Des placettes permanentes permettant le suivi de la régénération à long terme seront implantées en 2024. Un site supplémentaire sera installé en 2024. Les résultats de ce projet sont attendus sur le long terme. Toutefois, des résultats intermédiaires seront présentés au fur et à mesure, lorsqu'ils seront disponibles. Le projet est financé par le PADF.

7.4. Projets d'acquisition des connaissances à venir

En tout temps, les personnes membres des TLGIRT sont invitées à communiquer avec la coordination pour mentionner leurs besoins d'acquisition des connaissances. La mise en place de projets d'acquisition des connaissances dépend ainsi de plusieurs facteurs : (i) l'intérêt des membres des TLGIRT, (ii) les financements disponibles et (iii) la faisabilité des projets envisagés. D'autres besoins d'acquisition de connaissances sont prévus dans les prochaines années, notamment de la part du comité sur la qualité de l'eau.

8. Amélioration continue du fonctionnement des TLGIRT

8.1. Stimulation de la participation des membres aux rencontres des TLGIRT

Afin de maximiser la participation des membres aux rencontres de la TLGIRT, plusieurs actions sont mises en place par la coordination des TLGIRT :

- Pour chaque nouvel organisme membre et chaque changement de personne représentante d'un organisme déjà membre, une rencontre d'introduction est proposée afin de s'approprier le fonctionnement des TLGIRT.
- Lorsqu'un organisme est absent à deux rencontres successives, la coordination des TLGIRT le contacte afin de confirmer son intérêt à poursuivre sa participation aux travaux de la TLGIRT.
- À l'automne, tous les organismes membres des TLGIRT sont contactés par la coordination des TLGIRT afin de confirmer les noms et coordonnées des personnes représentantes et remplaçantes.
- Depuis septembre 2022, les membres des TLGIRT ont à leur disposition un formulaire de proposition de sujets.
- Depuis septembre 2022, un comité de coordination des TLGIRT a été mis en place. Ce comité est composé minimalement de : la coordination des TLGIRT du CRD, la personne-ressource responsable des TLGIRT au MNRF, la personne

responsable de la division de la planification et de la connaissance au MNRF, ainsi que deux (2) membres des TLGIRT (un-e par unité d'aménagement).

- Depuis septembre 2022, le remboursement des frais de déplacement est proposé pour les organismes à but non lucratif n'ayant pas de revenus commerciaux ou n'ayant pas accès à des subventions spécifiques favorisant leur participation aux TLGIRT.
- Depuis mars 2022, des sondages de satisfaction du déroulement des rencontres sont proposés aux membres à la fin de chaque rencontre. Lorsque des insatisfactions émergent, les personnes insatisfaites sont contactées afin d'en identifier les causes et les moyens de les éviter aux rencontres suivantes.
- Les rencontres en présence, en visioconférence et en mode hybride se tiennent en alternance.

8.2. Satisfaction des rencontres des TLGIRT

À la fin de chaque rencontre régulière des TLGIRT, un sondage de satisfaction a été soumis aux membres. Dans le sondage, il a été demandé aux membres d'évaluer leur satisfaction de la rencontre sur une échelle de 1 (très satisfait) à 4 (très insatisfait). Les membres pouvaient évaluer leur satisfaction quant (i) aux décisions prises durant la rencontre, (ii) à la qualité des échanges durant la rencontre et (iii) à l'animation de la rencontre. Pour la période 2023-2024, le bilan de ces sondages de satisfaction est présenté dans le Tableau 17.

Tableau 17 : Moyennes de satisfaction des rencontres de 2023-2024 dans les TLGIRT des UA 011-71 et 012-72 (1 = très satisfait, 2 = satisfait, 3 = insatisfait, 4 = très insatisfait)

Satisfaction quant :	Aux décisions	Aux échanges	À l'animation
Note moyenne de l'UA 011-71	1,7	1,6	1,5
Note moyenne de l'UA 012-72	1,8	1,6	1,4

On constate que la satisfaction est bonne quant au fonctionnement des rencontres dans les deux UA. Lorsque des insatisfactions sont mentionnées dans ces sondages, des suivis sont faits pour en identifier les raisons et apporter des corrections ou explications le cas échéant.

9. Consultations publiques

9.1. Consultation publique du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

Le CRD a rédigé le rapport de la consultation publique sur la deuxième version du PAFIO 2023-2028 pour les UA 011-71 et 012-72. Cette consultation a eu lieu du 21 juin au 15 juillet 2023 et 17 commentaires ont été émis. Le rapport est disponible sur le site internet des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent¹⁵. Les mesures d'harmonisation des usages résultant de cette consultation se trouvent dans le rapport de suivi du MRNF¹⁶, et s'ajoutent à celles indiquées dans les sections 4.3 et 5.3 du présent rapport annuel.

9.2. Consultation publique du plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le chablis (PAS-Chablis)

Du 21 février au 17 mars 2024, le MRNF a procédé à la consultation publique du PAS-Chablis dans l'UA 012-72. La consultation des membres de la TLGIRT de l'UA 012-72 s'est quant à elle déroulée du 17 janvier au 15 février 2024. La présentation des commentaires reçus et des réponses proposées a été faite le 21 mars 2024. Les décisions sur les MHU se sont étirées jusqu'en mai 2024. Ainsi, les MHU issues de cette consultation seront mentionnées dans le rapport annuel 2024-2025.

¹⁵https://tgirt.crdbsl.org/consultations-publiques/versions-1-a-5-des-plans-d-amenagement-forestier-integre-operationnel-du-quinquennal-2023-2028/rapport-consultation-2023-pafio_2023-2028_v2_vf.pdf

¹⁶ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/Bas-Saint-Laurent/RA_suivi_PAFIO_BSL_2023-2028_juillet.pdf

10. Annexes

Annexe 1 : Résumé du projet « Évaluation des composants d'habitat dans les ravages de Cerf de Virginie du Bas-Saint-Laurent »

Le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) est une espèce chassée d'importance dans la région du Bas-Saint-Laurent. La survie de cette espèce dans la région dépend des conditions hivernales, mais aussi de son habitat. L'habitat du cerf de Virginie est idéal lorsque des conditions d'abri et de nourritures sont présentes et entremêlées. La juxtaposition de ces habitats forme des ravages reconnus légalement comme des aires de confinement du cerf de Virginie. Un modèle de qualité de l'habitat (MQH) a été construit au début des années 2000 pour qualifier les peuplements forestiers à l'aide de leurs caractéristiques dendrométriques. Ce MQH semble montrer un déséquilibre dans la répartition des habitats d'abri et de nourriture dans la région. L'objectif est donc de caractériser les composantes d'habitat des ravages de cerf de Virginie au Bas-Saint-Laurent et de les comparer avec les résultats du MQH. Les ravages visés dans le projet sont aménagés depuis plusieurs années (30 ans minimum) et pour lesquels les plans d'aménagement du MFFP prévoyaient une amélioration de l'habitat du cerf de Virginie. Plus précisément, le projet vise à estimer, selon les différentes classes d'habitat et les différents traitements sylvicoles (i) la production de brouet et (ii) l'utilisation hivernale par le cerf.

Des placettes permanentes de 4 m² dans toutes les catégories d'habitat (nourriture, abri, abri-nourriture et abri en devenir) ont été installées dans quatre ravages de cerf de Virginie de l'unité d'aménagement 011-71 du Bas-Saint-Laurent. En 2021, 1106 parcelles ont été échantillonnées, incluant 835 peuplements d'abri et 271 peuplements de nourriture. Un inventaire complet de brouet a été réalisé dans chaque parcelle.

Les résultats préliminaires du projet permettent de constater des différences entre les ravages et entre les types d'habitats fournis par le MQH. La bonification de ces constats par la récolte de données prévue en 2022 permettra d'apporter des éléments plus précis quant aux caractéristiques de brouets dans les ravages explorés. Une fois les travaux complétés, les résultats permettront de tirer des conclusions sur la qualité de l'habitat du cerf de Virginie dans ces peuplements.

Annexe 2 : Résumé du projet « Identification de refuges thermiques »

La température de l'eau est une donnée importante pour assurer la survie de plusieurs espèces halieutiques, dont l'omble de fontaine et le touladi vulnérable. En effet, les températures élevées diminuent l'oxygénation de l'eau, ce qui peut entraîner des mortalités importantes au sein de ces espèces. Les refuges thermiques sont des zones d'eau froide dans les lacs ou rivières qui permettent à certaines espèces de poissons de se réfugier lorsque la température de l'eau augmente (différence minimale de 1 °C entre le refuge et la rivière). Les changements climatiques en cours se traduisent par des étés de plus en plus chauds et secs, et donc des températures de cours d'eau de plus en plus élevées et des étiages plus sévères. Il est donc important de connaître l'emplacement de ces refuges thermiques pour assurer leur protection future.

Il existe de nombreux types de refuges thermiques, selon leur origine. Parmi ces refuges thermiques, certains proviennent du réseau de drainage superficiel, c'est-à-dire de tributaires qui arrivent directement dans un cours d'eau. Ces tributaires forment des panaches de tributaire dont la taille et la forme dépendent d'un grand nombre de variables : débit et largeur du chenal, caractéristiques du bassin-versant, températures du tributaire et du chenal, etc. D'autres refuges thermiques proviennent du réseau d'eaux souterraines et sont donc plus difficiles à identifier. Tous les cours d'eau se jetant dans un chenal ne vont pas nécessairement produire des refuges thermiques.

L'utilisation d'images optiques et infrarouges thermiques à haute résolution est une avenue possible pour caractériser des refuges thermiques (Gillis et al. 2020, Dugdale et coll. 2013). Toutefois, cette méthode est dispendieuse et il est nécessaire de mettre en application des méthodes facilement applicables. Dans une perspective d'aménagement, il est donc plus réaliste de considérer des bassins-versants immédiats et d'appliquer des méthodes de détection plus conventionnelles, telles que l'installation de thermographes. Ceci permet d'identifier les refuges thermiques dans un lac d'intérêt, afin de pouvoir en adapter la protection.

L'objectif du projet est d'identifier des refuges thermiques pour l'omble de fontaine dans deux bassins-versants immédiats de lacs en sympatrie simple. Les lacs visés correspondront également à des sites fauniques d'intérêt. Un premier lac sera situé sur le territoire de l'aire protégée de la réserve faunique Duchénier (lac envisagé : lac Long Numéro Deux), où aucune coupe forestière n'a été effectuée depuis dix ans. Un deuxième lac sera situé sur la ZEC Bas-Saint-Laurent (lac envisagé : lac Petit Neigette), où l'historique du peuplement sera reporté.

Ainsi, nous nous proposons d'identifier toutes les confluences d'eau superficielle sur les deux bassins-versants immédiats à l'aide d'analyses cartographiques. Chaque confluence détectée constitue un refuge thermique potentiel. Ensuite, cette identification de refuges thermiques potentiels sera validée à l'aide de thermographes. Un refuge thermique est considéré comme tel si la

différence moyenne de la température dans le refuge et dans la rivière est de 1 °C minimum.

Dans ce projet, nous posons l'hypothèse que la topographie et le réseau hydrographique de surface permettent de détecter avec fiabilité les refuges thermiques de type confluence. De plus, nous posons l'hypothèse que les caractéristiques des deux bassins-versants seront différentes en conséquence de l'historique de coupe différent des deux territoires.

Une meilleure connaissance de l'emplacement des refuges thermiques permet de proposer des recommandations adaptées de protection de ces milieux.

Pour rejoindre la coordination des TLGIRT du CRD

Tony Franceschini, ing. f. Ph. D.
Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent
186, rue Lavoie, Rimouski (Québec) G5L 5Z1
Téléphone : 418-724-6440, poste 254
Cellulaire : 418-750-4658
Courriel : tfranceschini@crdbsl.org

Pour consulter les documents et des archives, voir le site web
tgirt.crdbsl.org